

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 9 MAI 2000**

---

## **DEMANDE D'AVIS SUR LE BILAN ENVIRONNEMENTAL ET LES POSSIBILITES DE RECONVERSION DU SECTEUR D'ACHERES (EPANDAGE D'EAUX USEES)**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, ses rapporteurs entendus et après délibération, propose de communiquer l'ensemble du rapport et approuve le projet présenté, sous réserve que :

- soit prévue la coordination des différentes équipes par un chef de projet et la désignation d'un conseil scientifique ;
- soit associé au programme un hydrogéologue en vue de l'analyse des effets de la pollution sur la qualité des eaux ;
- soit étudiée la contamination de surface des végétaux par projection d'eau, dépôt de poussières ou particules de sol ;
- compte tenu de l'importance de la démarche entreprise, une étude préliminaire des risques, à partir des données actuellement disponibles, soit réalisée avant le lancement d'expérimentations nouvelles.

**COPIE CONFORME**